

Légende du plan d'aménagement général

- ☐ Délimitation de la zone verte
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**
- UAB1 Zone d'habitation 1
- UAB2 Zone d'habitation 2
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-SPV Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- BEP-SPR Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- MIXU Zone mixte urbaine
- MIXV Zone mixte villageoise
- ECO1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO2 Zone d'activités économiques régionale
- MAR Zone de port de marchandises
- GARE1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
- GARE2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
- REC Zone de sport et de loisirs
- REC-C Zone de sport et de loisirs "Camping"
- SPC Zone spéciale
- JAF Zone de jardins familiaux

- Zone verte:**
- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VIT Zone viticole
- VER Zone de verdure

Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:

Détermination de la ou des zones	
COS	max. CLS min.
CSS	max. DL min.

- ☐ Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Zones superposées:**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones de servitudes:
- Zone de servitude "urbanisation"
- ☐ Servitude de type "intégration paysagère"
- 5 = corridor 5m 15 = corridor 15m 30 = corridor 30m
- ☐ Servitude de type "coulée verte"
- ☐ Servitude de type "cours d'eau"
- ☐ Servitude de type "topographie"
- ☐ Servitude de type "transition"
- ☐ Servitude de type "étude de sol"
- ☐ Servitude de type "recul réseau Natura 2000"
- ☐ Servitude de type "Biotope"
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
- ||| Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- ||||| Couloir pour projets de mobilité douce
- Zone de risques prévisibles:
- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)
- Zone de bruit (LNGT, 55 dB)

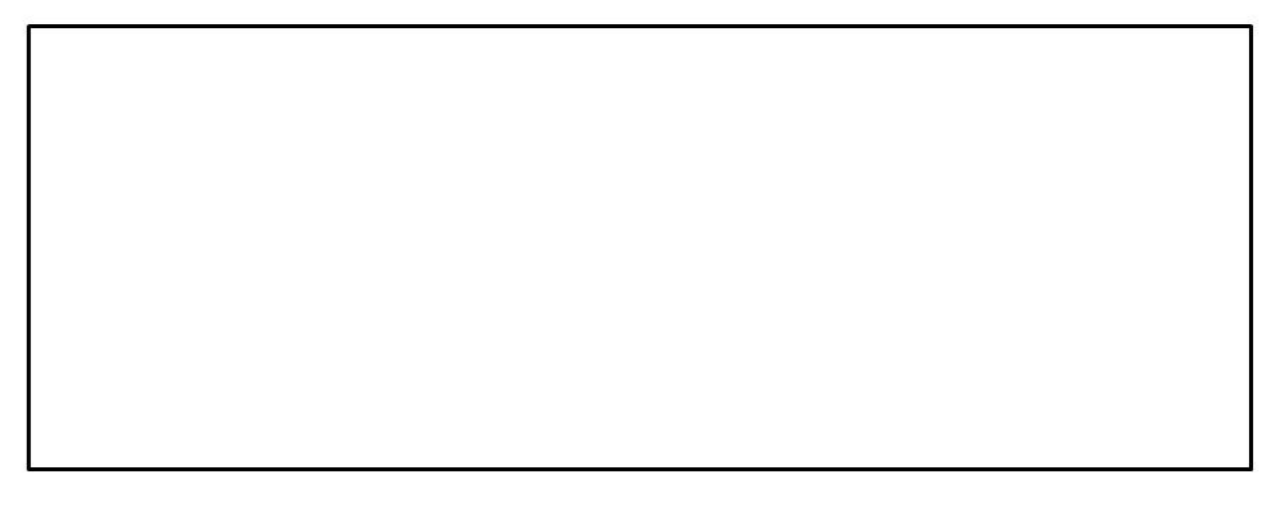
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:**
- ☐ Secteur protégé de type "environnement construit"
- ☐ Construction à conserver
- ☐ Gabarit d'une construction existante à préserver
- ☐ Alignement d'une construction existante à préserver
- ☐ Petit patrimoine à conserver
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**
- ☐ à la protection de la nature et des ressources naturelles (ZPIN)
- ☐ à la protection de la nature et des ressources naturelles (NATURA-2000)
- ☐ à la protection des sites et monuments nationaux
- ☐ à la gestion de l'eau

- Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:**
- ☐ Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
- ☐ Habitat d'espèce art. 17/21 loi PN
- ☐ Biotopes selon articles 17 (polygone) (1*)
- ☐ Biotopes selon article 17 (point) (1*)
- ☐ Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

- Fond de plan (PCN 08.01.2018):**
- ☐ Limite communale
- ☐ Parcellaire
- ☐ Bâtiment existant
- ☐ Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 2018)
- ☐ Bâtiment démolé (Photo aérienne ACT 2018)

(1) Origine: loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(1*) Origine: Catalogue de Biotopes 2009, Catalogue de Biotopes des milieux ouverts (2016), Biotopes supplémentaires du SIP 2018



INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	27.02.2019	Modifications retenues dans le cadre de la procédure précédant le vote du Conseil Communal
B		
C		
D		
E		
F		
G		

MATRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE MERTERT

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

PLAN

PLAN D'ENSEMBLE

BUREAU D'ÉTUDES

zimplan s.à r.l.

Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESIGNÉ PAR AGR

VÉRIFIÉ PAR BBF

DATE 14.06.2018

FORMAT A0 (841x1189 mm)

ÉCHELLE 1:2.500

0 250 500 m

FIGIER Z:\Mertert\PMGD\PMGD_Plan

PLAN N° 20140504-2P_MERT_PAG_F001